



27<sup>e</sup> CONGRÈS

Commission 4 «Convention »

Ordre du jour

	Numéro de document du Congrès ou de proposition
1. Ouverture de la réunion par le Président	–
2. Adoption de l'ordre du jour	CONGRÈS –Doc 6
3. Règles communes applicables au service postal international	
a) Traitement des données personnelles	Propositions 20.10.1 et 20.10.2
b) Dépôt à l'étranger d'envois de la poste aux lettres	Proposition 20.12.1
4. Normes et objectifs en matière de qualité de service	Proposition 20.14.1
5. Services de base	Proposition 20.17.1
6. Plan d'intégration des produits	
a) Plan d'intégration des produits 2022–2025	CONGRÈS –Doc 35.Rev 1
b) Proposition d'ordre général	Proposition 04.Rev 1
c) Services supplémentaires	Propositions 20.18.1 et 20.18.2
7. Envois non admis. Interdictions	Proposition 20.19.1
8. Contrôle douanier. Droits de douane et autres droits	Proposition 20.20.1
9. Réclamations	Proposition 20.21.1
10. Responsabilité des opérateurs désignés. Indemnités	Propositions 20.22.1 et 20.22.2
11. Plan de rémunération intégrée et système de rémunération intégrée	
a) Plan de rémunération intégrée (2022–2025) et système de rémunération intégrée (2022–2025)	CONGRÈS –Doc 36.Rev 2
b) Proposition d'ordre général	Proposition 01.Rev 1
c) Frais terminaux. Dispositions générales	Proposition 20.28.1.Rev 1
d) Frais terminaux. Autodéclaration des taux pour les envois de la poste aux lettres de format encombrant (E) et les petits paquets (E)	Propositions 20.28B.1, 20.28B.2, 20.28B.3 et 20.28B.4
e) Frais terminaux. Dispositions applicables aux flux de courrier entre les opérateurs désignés des pays du système cible	Propositions 20.29.1 et 20.29.2

---

	<i>Numéro de document du Congrès ou de proposition</i>
f) Frais terminaux. Dispositions applicables aux flux de courrier vers, depuis et entre les opérateurs désignés des pays du système transitoire	Propositions 20.30.1.Rev 1 et 20.30.2
g) Quotes-parts territoriales et maritimes des colis postaux	Proposition 20.32.1
h) Pouvoir du Conseil d'exploitation postale de fixer le montant des frais et des quotes-parts	Proposition 20.35.1
12. Dispositions spécifiques au règlement des comptes et aux paiements pour les échanges postaux internationaux	Proposition 20.34.1
13. Dispositions finales – Réserves	Propositions 23.11.1, 23.12.1 et 23.12.2
14. Divers et imprévu	–

---

Berne, le 11 juin 2021

À informer  
Président

**Propositions relatives au Règlement de la Convention soumises directement au Conseil d'exploitation postale en vertu de l'article 29.3 de la Constitution (v. également art. 22.5 de la Constitution)**

25.08-002.1  
25.17-129.1  
25.17-215.1  
25.17-217.1  
25.17-218.1  
25.17-238.1  
25.19-103.1  
25.20-001.1  
25.21-001.1  
25.22-001.1  
25.23-001.1  
25.30-104.1.Rev 1  
25.30-107.1  
25.30-108.1  
25.30-117.1  
25.30-118.1  
25.30-119.91.Rev 1  
25.30-119.92  
25.32-201.1  
25.32-201.2  
25.32-202.1  
25.32-202.2  
25.33-105.1  
25.34-004.1  
25.34-012.1  
27.11.1  
27.11.2  
27.18.1  
27.22.1  
27.22.2  
27.37.91

**27<sup>e</sup> CONGRÈS****Commission 4 «Convention»****Ordre de discussion des points de l'ordre du jour**

	<i>Numéro de document du Congrès ou de proposition</i>
1. Ouverture de la réunion par le Président	–
2. Adoption de l'ordre du jour	CONGRÈS–Doc 6
3. Règles communes applicables au service postal international	
a) Traitement des données personnelles	Propositions 20.10.1 et 20.10.2
6. Plan d'intégration des produits	
a) Plan d'intégration des produits 2022–2025	CONGRÈS–Doc 35.Rev 1
b) Proposition d'ordre général	Proposition 04.Rev 1
c) Services supplémentaires	Propositions 20.18.1 et 20.18.2
4. Normes et objectifs en matière de qualité de service	Proposition 20.14.1
5. Services de base	Proposition 20.17.1
7. Envois non admis. Interdictions	Proposition 20.19.1
8. Contrôle douanier. Droits de douane et autres droits	Proposition 20.20.1
9. Réclamations	Proposition 20.21.1
13. Dispositions finales – Réserves	Propositions 23.12.1 et 23.12.2
10. Responsabilité des opérateurs désignés. Indemnités	Propositions 20.22.1 et 20.22.2
11. Plan de rémunération intégrée et système de rémunération intégrée	
a) Plan de rémunération intégrée (2022–2025) et système de rémunération intégrée (2022–2025)	CONGRÈS–Doc 36.Rev 2
b) Proposition d'ordre général	Proposition 01.Rev 1
c) Frais terminaux. Dispositions générales	Proposition 20.28.1.Rev 1
d) Frais terminaux. Autodéclaration des taux pour les envois de la poste aux lettres de format encombrant (E) et les petits paquets (E)	Propositions 20.28B.1, 20.28B.2, 20.28B.3 et 20.28B.4
e) Frais terminaux. Dispositions applicables aux flux de courrier entre les opérateurs désignés des pays du système cible	Propositions 20.29.1 et 20.29.2

---

	<i>Numéro de document du Congrès ou de proposition</i>
f) Frais terminaux. Dispositions applicables aux flux de courrier vers, depuis et entre les opérateurs désignés des pays du système transitoire	Propositions 20.30.1.Rev 1 et 20.30.2
g) Quotes-parts territoriales et maritimes des colis postaux	Proposition 20.32.1
h) Pouvoir du Conseil d'exploitation postale de fixer le montant des frais et des quotes-parts	Proposition 20.35.1
3. Règles communes applicables au service postal international	
b) Dépôt à l'étranger d'envois de la poste aux lettres	Proposition 20.12.1
12. Dispositions spécifiques au règlement des comptes et aux paiements pour les échanges postaux internationaux	Proposition 20.34.1
13. Dispositions finales – Réserves	Propositions 23.11.1
14. Divers et imprévu	–

---

Berne, le 11 juin 2021

À informer  
Président